

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 17 octobre 2022

Si le recours aux châtiments corporels recule, 79% des parents reconnaissent utiliser encore différentes formes de violences éducatives ordinaires

La Fondation pour l'Enfance publie son 1^{er} baromètre pour mesurer les pratiques et les perceptions des VEO et partage son plaidoyer

[Intégralité du baromètre disponible sur ce lien](#)

La Fondation pour l'Enfance, engagée dans la lutte contre toute forme de violence envers les enfants, lance une grande enquête sur l'ancrage des violences éducatives ordinaires dans la société française. Objectif : sensibiliser le grand public sur l'impact de ces violences dans le développement de l'enfant et donner des clés aux familles pour une éducation bienveillante. Menée par l'IFOP auprès de 1 314 parents d'enfants de 0 à 10 ans, les chiffres relevés restent inquiétants : près de 8 parents sur 10 déclarent avoir recours à une violence éducative ordinaire, qu'elle soit physique ou morale. La Fondation pour l'Enfance appelle les pouvoirs publics à agir et partage son plaidoyer pour une éducation sans violences.

La loi d'abolition de 2019, connue désormais de 2 parents sur 3, semble avoir permis de réduire le recours aux châtiments corporels.

Connue par 63% des parents interrogés, la loi de 2019 interdisant les violences éducatives ordinaires aurait un début d'effet symbolique sur les violences physiques.

- En effet, celles-ci sont comparativement à d'anciennes études, moins mises en œuvre (même si une part non négligeable de parents y a encore recours : 23% donnent une fessée, 20% bousculent et 15% donnent une gifle).
- De fait, les interviewés ont plus le sentiment qu'il reste facile d'élever un enfant sans jamais avoir recours à la violence physique (vs la violence morale).

Des violences psychologiques toujours bien présentes dans les pratiques éducatives

Les violences psychologiques demeurent davantage pratiquées : 55% des parents interrogés « crient très fort » après leur enfant, 48% punissent, font du chantage par la privation à 46% (dessert, écran, bonbon, doudou) ou par la promesse d'une contrepartie à 42%.

Dans le détail, notons que la majorité des parents ayant déclaré avoir le plus usé de violences éducatives ont eux-mêmes subi des actes de violence physique/morale durant leur enfance (73% et 57%).

1 parent sur 2 estime ne pas être suffisamment informé sur le sujet des VEO

Qu'est-ce qu'une violence éducative ordinaire, où placer la limite ? : l'enquête révèle que la connaissance au sujet des violences éducatives demeure assez floue.

Sur 15 actions associées à des violences éducatives ordinaires, les parents en identifient en moyenne 9, soit près d'1/3 qui ne sont pas reconnues comme telles. Parmi elles, les menaces, chantages et

privations, ou le fait d'enfermer l'enfant dans une pièce quelques instants (time out), ne semblent pas être des violences pour 50% des parents interrogés. Des études scientifiques en ont pourtant montré les effets néfastes. D'ailleurs, si la violence envers son enfant est perçue assez largement comme inacceptable quel que soit le cas de figure (77%), 1/4 des parents se montrent plus tolérants face à la violence si celle-ci arrive rarement et si les violences sont légères.

Le baromètre souligne que le moyen perçu comme le plus adapté pour appliquer une éducation sans violence est de loin l'accompagnement : 49% des parents l'expriment par la volonté de recevoir des astuces et conseils pratiques pour mieux gérer les situations « à risque ». Ils sont 28% à plébisciter « des enseignements sur les conséquences des violences éducatives sur le cerveau de l'enfant », 27% « des ateliers de soutien à la parentalité avec des professionnels de santé et de la petite enfance » et 24% « un groupe de parole avec d'autres parents » (24%).

La grande difficulté des parents est de savoir comment poser des limites, assurer une certaine discipline sans recourir à ces violences.

Toutefois, 1 parent sur 10 n'imagine pas éduquer un enfant sans violence. Rappelons que dans certains cas, la violence justifiée par l'éducation peut être le point d'entrée dans des formes de maltraitements plus graves.

Le plaidoyer de la Fondation pour l'enfance : une éducation sans violences mais pas sans limites

La Fondation pour l'Enfance estime qu'une loi contre les violences éducatives ordinaires ne suffit pas et appelle les pouvoirs publics à inscrire la lutte contre les VEO dans un plan d'information et d'éducation des parents et de tous les professionnels de l'enfance.

Pour cela, la Fondation préconise 3 approches :

1. Encourager les acteurs de soutien à la parentalité à aller au-devant des parents pour permettre la prise en charge d'un plus grand nombre de familles en difficulté.
2. Financer des programmes de soutien à la parentalité qui ont été évalués méthodiquement et qui ont fait leurs preuves.
3. Produire des recommandations claires et lisibles pour les familles, pour les éclairer sur la question des repères et limites dans l'éducation.

« Il est crucial que les familles aient connaissance des interdits en matière d'éducation des enfants », explique Vincent Denney, Directeur de la Fondation pour l'Enfance. « En revanche, pour permettre à des parents de modifier des pratiques parentales inadaptées, il faut les accompagner, les aider à mieux comprendre le développement d'un enfant et les conséquences des violences éducatives sur son cerveau ».

Aujourd'hui, la Fondation pour l'Enfance intervient en soutien aux actions de prévention et de repérage, soutenant des dispositifs innovants portés par des associations ou en menant des campagnes de sensibilisation.

Cet été, la Fondation a porté la publication d'une bande-dessinée intitulée « *De quoi as-tu besoin ?* » : une compilation de plus de 35 saynètes de la vie quotidienne, suivie d'explications concrètes pour outiller les parents et les aider à changer leurs pratiques éducatives et leur regard sur l'enfant.

- L'intégralité du plaidoyer de la Fondation pour l'Enfance à retrouver sur [ce lien](#).
- Plus d'infos sur la bande-dessinée « *De quoi as-tu besoin ?* » : <https://www.fondation-enfance.org/2022/06/09/la-bande-dessinee-inedite-qui-aidera-tous-les-parents-a-mieux-comprendre-leurs-enfants/>

À propos de la Fondation pour l'Enfance : Depuis 1977, la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, s'attache à repérer et à lutter contre les violences faites aux enfants. Elle détecte les dispositifs innovants portés par le champ associatif et joue le rôle de pépinière de projets.

Contacts presse : Agence Initiale

Marie Hautdecoeur – marie@agence-initiale.fr – 06 31 39 17 22

Mathilde Beau – mathilde@agence-initiale.fr – 07 66 42 22 41